Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 035-213503329-20251215-20251103-DE

COMMUNE DE TEILLAY
Placis de Bussy-Chardonney
35620 TEILLAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le 15 décembre à 19h00*, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Teillay, sous la présidence de M. Yvon MELLET, Maire. Date de convocation du conseil municipal: 9/12/2025.*

***Etaient présents** : Y. MELLET, F. DROUIN, R. DENIEL, P. ROUSSEL, V. FECAMP, C. CORBIERE, J. LAPAIX, S. DUTEIL, D. MELLET, S. MIGNOT, V. LOUAZEL.*
***Etaient absents excusés** : F. DAVID, A. LOUNEV, J. GUIFFAUT (pouvoir à F. DROUIN), V. MUSSARD (pouvoir à V. FECAMP).*
***Etait absente** :*

M. David MELLET a été élu secrétaire

N° 2025-11-03

ACQUISITION PARCELLE AB N° 4 – RUE DE LA CHESNAIS-AVRIL

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une proposition de cession par les consorts Gautier d'une parcelle de 38 m² sur laquelle se trouve un calvaire « rue de la Chesnais-Avril ».

Afin de préserver sur la commune ce petit patrimoine, il est proposé d'acquérir cette parcelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte la proposition des consorts Gautier, de rétrocéder à la commune la parcelle AB n° 4 de 38 m² sur laquelle se situe un calvaire.

- dit que la rétrocession se fera à l'euro symbolique et sera intégrée dans l'acte de succession des Consorts GAUTIER.

- autorise le Maire ou un des adjoints à signer l'acte notarié ainsi que tout document s'y rapportant.

Pour extrait conforme,
Le Maire,